

Soutien aux projets innovants

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du dispositif

- Ce dispositif accompagne des projets d'innovation individuelle ou collaborative (étude de faisabilité, projet de R&D, innovation de procédé et d'organisation, etc.) pour :
 - les entreprises toutes tailles (priorité aux PME et Entreprises de taille intermédiaire,
 - les porteurs de projets expérimentaux (publics ou privés),
 - les associations,
 - les centres de compétences,
 - les organismes de recherche,
 - les collectivités territoriales.
- Les secteurs d'activité éligibles sont ceux ayant un impact favorable sur l'emploi, le territoire ou l'environnement.
- Les dépenses retenues sont les suivantes :
 - les frais de personnel,
 - les coûts des instruments, du matériel et des investissements,
 - les coûts de la recherche contractuelle et des services annexes,
 - les études préalables aux projets de R&D, (contrat de prestations, propriété industrielle, conseil, etc.),
 - les frais généraux et d'exploitation associés au projet de R&D,
 - les coûts liés à l'obtention à la validation et à la défense des brevets et autres actifs incorporels,
 - les coûts liés au détachement de personnel hautement qualifié.

Montant de l'aide

- Les taux publics d'intervention varient de :
 - 25% pour les grandes entreprises,
 - 35% pour les moyennes entreprises,
 - 45% pour les petites entreprises.
- L'aide régionale pourra avoir un effet de levier sur d'autres financements publics (fonds européens FEDER, aides BPI, aides Etat, etc.).

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- **Région Nouvelle-Aquitaine**
Hôtel de Région
14, rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX cedex
Téléphone : 05 57 57 8000
Web : www.nouvelle-aquitaine.fr